

MÉMO :

SERVICE APRÈS-VENTE



3 GARANTIE ANS

• PAR TÉLÉPHONE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 18H00



0800 917 595

PROCÉDURE DÉTAILLÉE :

AU PRÉALABLE

- LE CONSOMMATEUR **ENREGISTRE SON PRODUIT** DANS LES 30 JOURS SUIVANT L'ACHAT SUR LE SITE DE LA MARQUE (OPTIONNEL)

→ <https://www.sportdog.com/fr-fr/support/register>

- LE CONSOMMATEUR **PRÉPARE SA FACTURE D'ACHAT**

LE CONSOMMATEUR **CONTACTE DIRECTEMENT LE SAV** DE LA MARQUE

→ NUMERO VERT 0800 917 595

LE SAV SPORTDOG DÉTERMINE SI LES CONDITIONS DE GARANTIE SONT RESPECTÉES

AUCUN DÉFAUT DE FABRICATION N'EST CONSTATÉ :
LA PRISE EN CHARGE SAV EST **REFUSÉE**

→ LE CONSOMMATEUR A LA
POSSIBILITÉ D'ACHETER CERTAINES
PIÈCES DE RECHANGE AU SAV
SPORTDOG

LA DEMANDE DE SAV EST VALIDÉE :

- SPORTDOG ATTRIBUE UN **NUMÉRO DE DOSSIER**
- LE CONSOMMATEUR ENVOIE SON DOSSIER PAR **COURRIER**
- PETS SAFE RENVOIE UN **PRODUIT DE REMPLACEMENT** AU CONSOMMATEUR
- LE CONSOMMATEUR **RENOIE LE PRODUIT DÉFECTUEUX** À SPORTDOG

AUCUN REMBOURSEMENT N'EST EFFECTUÉ

1. TERMES DE LA GARANTIE

Les produits SportDOG bénéficient d'une garantie de 3 ans, à compter de la date d'achat initiale, contre tout défaut de fabrication ou tout vice de matière (la « Garantie »). Cette Garantie couvre uniquement l'acheteur initial, elle ne peut être transférée à un tiers et, en vertu du Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999, ne peut être applicable qu'à l'acheteur initial. À la seule discrétion de Radio Systems PetSafe Europe Ltd., ci-après nommé « Radio Systems », ce produit pourra être réparé ou remplacé (en tout ou en partie) par des pièces neuves ou réusinées, sans frais pendant 3 ans à compter de la date d'achat initiale. La mise en œuvre de la garantie est toujours subordonnée au respect des conditions suivantes :

- La garantie a été enregistrée dans les 30 jours suivants l'achat initial. Pour enregistrer le produit, veuillez visiter le site internet du produit ou contacter notre Service clientèle. Vous trouverez une liste des numéros de téléphone du Service clientèle sur le site www.sportdog.com.
- Les instructions d'utilisation et d'installation ont été correctement suivies et sont conformes au manuel d'utilisation ;
- Ce produit a été utilisé uniquement pour l'usage auquel il est destiné et en conformité avec le manuel d'utilisation ;
- Ce produit n'a pas subi de mauvaise utilisation ou de négligence ;
- Ce produit a été acheté pour une utilisation personnelle et non aux fins d'être mis en location;
- Ce produit n'a fait l'objet d'aucune réparation, outre celles réalisées exclusivement par notre personnel ou par des revendeurs agréés.

2. PROCÉDURE DE GARANTIE

Le SAV SportDog[®] est joignable par téléphone au 0800 917 595, du lundi au vendredi, de 9h à 18h00.

La garantie couvre exclusivement le remplacement ou la réparation, pièces et mains d'œuvre comprises, des matériels reconnus défectueux par **les techniciens du SAV SportDog[®], seuls qualifiés pour en juger.**

Toute réclamation faite dans le cadre de la Garantie doit être adressée directement au Service clientèle compétent. La réclamation doit être adressée par courrier et stipuler la date et le lieu d'achat, ainsi qu'une brève description du problème. Ce courrier doit être envoyé avec une preuve de la date d'achat sous forme d'un reçu, au Service clientèle compétent. Radio Systems se réserve le droit de demander le renvoi du produit tout moment de la procédure de réclamation.



Le produit n'est pas requis lors du premier avis de réclamation, à moins que le Service clientèle n'en décide autrement.

Durée moyenne du traitement de dossier 7-10 jours ouvrés.

3. LIMITES DE LA GARANTIE

Cette garantie s'applique à toutes les marchandises achetées auprès d'un revendeur agréé de Radio Systems dans les pays qui relèvent du Service clientèle repris au point 1 de cette Garantie. Cette garantie ne confère aucun autre droit que ceux stipulés expressément ci-dessus et ne couvre aucune réclamation en cas de perte indirecte ou de dommages, y compris (liste non-exhaustive) les dommages accidentels, l'utilisation inappropriée, la négligence, l'altération et les dommages causés par la foudre aux systèmes de clôtures enterrées. L'acheteur prend à sa charge les risques et les responsabilités liés à l'utilisation de ce produit et dans la pleine mesure prévue par la loi.

Cette garantie est une couverture supplémentaire, elle n'affecte pas vos droits statutaires en tant que consommateur. Des copies écrites supplémentaires de la Garantie peuvent être obtenues sur demande écrite adressée au Service clientèle dont l'adresse est indiquée dans la section « Procédure de réclamation ». Veuillez inclure une enveloppe affranchie et portant votre adresse pour chaque copie de la garantie que vous demandez. Cette Garantie est régie par le droit anglais et du Pays de Galles, et s'applique à tous les produits achetés à partir du 1^e janvier 2009.

- **LE CONSOMMATEUR TRAITE EN DIRECT AVEC LE SAV SPORTDOG®**
- **CYNNOTEK ET LE REVENDEUR NE DOIVENT PAS PRENDRE EN CHARGE LES PRODUITS DÉFECTUEUX OU PROCÉDER À UN ÉCHANGE**
- **AUCUN REMBOURSEMENT N'EST EFFECTUÉ**